

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Fort de France, le 05 novembre 2020

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Contre toute attente, alors que vous aviez annoncé une concertation, le confinement a été imposé en Martinique. Une fois de plus les décisions qui nous concernent ont été prises sans notre aval et leurs conséquences n'ont pas été anticipées.

Les entreprises martiniquaises m'ont exprimé leur mal-être, leur incompréhension et leurs difficultés actuelles face à la décision unilatérale du Gouvernement de confiner la Martinique.

Artisans, artistes, commerçants, propriétaires de salle de sports, esthéticiennes et coiffeurs restaurateurs, représentants de l'évènementiel, des activités nautiques, des loisirs, tous sans exception le vivent comme une injustice.

Je ne peux rester indifférent à leur alerte que je comprends et partage.

La notion d'« essentiel » est péjorative et réductrice et lesdits « non-essentiels » sont l'essence de la vie en Martinique.

Nos entreprises ont besoin de travailler pour survivre sainement et ne pas simplement se voir réduire à la mendicité de l'aide publique, quelle que soit son utilité.

Elles s'engagent à continuer d'assurer leurs prestations dans le respect des obligations sanitaires et de distanciation et à assumer toutes leurs responsabilités.

En conséquence, je vous propose les dispositions suivantes à effet immédiat :

- Rétablir le couvre-feu commercial à 23h ;
- Rouvrir tous les commerces sans exception, dans le respect des règles sanitaires ;
- Interdire la vente d'alcool à emporter à partir de 20h ;
- Adapter le Plan sanitaire aux activités sportives et nautiques en fonction du lieu et de la superficie d'accueil ;
- Autoriser la navigation de plaisance et de loisirs nautiques sous contrôle de la sécurité maritime, avec demande de tests obligatoires et un cahier des charges à respecter en terme de plan sanitaire strict, pour toutes les arrivées de bateaux.

En ce qui concerne la tradition de « Chanté Nwel », il est suggéré de mettre en œuvre un plan de faisabilité, à partir du 01 décembre 2020.

Bien évidemment, le suivi de l'évolution de la situation sanitaire permettra d'adapter au besoin, ces propositions.

Monsieur le Président, revoir les modalités du confinement en Martinique n'est pas une hérésie, elle relève de la survie des petites et moyennes entreprises qui composent plus de 90% du tissu économique.

Ne soyez pas insensible à ces revendications légitimes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique



Alfred MARIE-JEANNE



Copie :

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre des Outre-Mer

Monsieur le Préfet de Martinique